



Compte-rendu du Comité syndical du 4 juillet 2017

Séance ordinaire du 4 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Madame Christiane FUZIER, Messieurs Jean-Louis KOCH, Denis MAGNIN, Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Jean-Marc BOUVET, Max GAUTHIER, Jean-Claude CARRE, Eric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Henri DESROCHE, Claude ALBERT, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Michel DREVON, Denis ANDRE, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Henri RIVIERE.

Excusés : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Philippe BOYER, Sébastien ESMIOL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Jean-Louis TRANIER, Gilles CECILLON, Jean-Michel FERRUIT, Gilles BOURDIER.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 23

Secrétaire de séance : Rémy Rabatel

Date de convocation : 12 juin 2017

N° délibération : 2017.40

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 23 mai 2017.

1/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Vincent Bouvard, directeur, expose le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement collectif et SPANC. Il précise que les indicateurs généraux sont semblables à ceux de l'année précédente.

S'agissant de l'eau potable, malgré une hausse du nombre d'abonnés et du prix de l'eau, le volume annuel facturé et la consommation moyenne d'une facture diminuent légèrement depuis quelques années. L'interconnexion des communes de Valencogne et de St Ondras permettant ainsi de ne plus utiliser la ressource des Abrets, apparaît dans le suivi quantitatif des prélèvements et des volumes achetés à d'autres collectivités. Le rendement des réseaux passe à 82 %, cet effort résulte du programme de recherche de fuites (65 fuites réparées en 2016 contre 36 en 2015). Au niveau du taux moyen de renouvellement, le taux stagne aux alentours de 0.5 %. Vincent précise que le départ du Pin au 1^{er} juillet 2016 a été pris en compte dans tous les indicateurs généraux.

Concernant l'assainissement collectif, il est à noter que la construction de la nouvelle station d'épuration de Panissage permet une meilleure performance des systèmes d'épuration. Cependant, trois unités d'épuration ne sont pas conformes : le lit bactérien de Chélieu, le décanteur des Léchères et le lit bactérien de Bel Air à Ste Blandine. Un projet de réhabilitation des deux premiers sites est en cours, quant au troisième ouvrage, une réflexion sera engagée prochainement.

Au niveau du SPANC, le taux de conformité, prenant en compte les installations conformes et celles non conformes mais ne présentant pas de risque avéré, s'élève 87 %.

Après échanges, le Comité syndical approuve ce rapport de l'année 2016, à l'unanimité.

2/ ETUDES ET TRAVAUX EN COURS

2.1. Intervention sur réseau d'eau potable à Virieu

Henri Rivière, vice-président, explique qu'une casse a eu lieu sur une canalisation en fonte grise, jeudi 29 juin 2017, inondant la cave d'un usager. Les agents techniques sont intervenus toute la soirée pour réparer ce réseau endommagé. Henri les remercie pour leur dévouement.

2.2. Station d'épuration de Doissin

Henri Rivière informe l'assemblée du bon déroulement de la matinée portes ouvertes de l'unité d'épuration. Les participants ont pu bénéficier des explications techniques du chef des travaux de l'entreprise Bordel et des techniciens du Syndicat (Vincent et Frédéric).

Les travaux étant terminés, un décompte général et définitif a été présenté pour une somme de 229 730 € HT, le marché initial s'élevant à 235 825€ HT.

2.3. Station d'épuration de Panissage

Henri Rivière expose qu'une consultation a été lancée pour les essais de garantie de l'unité d'épuration, permettant ainsi de contrôler le bon fonctionnement de l'ouvrage.

Le maître d'œuvre, IRH, a produit un cahier des charges qui a été adressé à cinq prestataires.

Il a ensuite analysé les trois offres reçues suivant les critères : prix pour 60 % et valeur technique pour 40 %.

Après avoir pris connaissance des conclusions de l'analyse, l'exécutif a retenu l'offre la mieux disante : SOCOTEC pour la somme de 4 290 € HT.

2.4. Renforcement réseau eau potable le Passage : Le Moriot -RD73k

Henri Rivière indique que les travaux de renforcement de la canalisation d'eau se sont terminés avec le raccordement des réseaux entraînant une coupure d'eau sur la commune du Passage.

La réception définitive des travaux est programmée le mercredi 12 juillet prochain.

Etant dans l'attente des plans de récolement, qui sont en cours, le décompte général et définitif n'est pas encore établi.

2.5. SIG

Daniel Rabatel, vice-président, fait part de l'avancement du projet de cartographie.

Concernant l'eau potable, les réseaux sont maintenant, en partie, dessinés dans le logiciel.

S'agissant de l'assainissement, il a été confié à SIRAP, fournisseur du logiciel SIG, une prestation, comprise entre 12 000 et 15 000 € HT, consistant à localiser et relever les fils d'eau de tous les regards.

Agathe Vinson, apprenti en licence PRO SIG cartographie, terminant son contrat en octobre prochain, Daniel Rabatel propose de renouveler la procédure par l'emploi d'un nouvel apprenti. Ses missions principales seraient de répertorier les abonnés par sous-réseaux et de mettre en place un outil de suivi des propriétés foncières du Syndicat.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de renouveler la procédure contrat d'apprentissage de licence PRO SIG cartographie, pour une année.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1. Acquisitions diverses

Jean-Charles Gallet, vice-président, informe l'assemblée de l'acquisition d'une tondeuse-débroussailleuse pour un montant de 8 200 € HT et d'une remorque, simple essieu, pour 550 € HT.

3.2. Ligne de trésorerie du budget assainissement

Jean-Charles Gallet explique la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, pour le budget assainissement. La Caisse d'Epargne a présenté une offre au taux Eonia plus une marge de 1.70% et des frais de dossier s'élevant à 2 000 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions énoncées ci-dessus.

3.3. Retrait commune de Châbons

Daniel Vitte informe l'assemblée qu'un courrier, reprenant les conclusions de l'analyse juridique, a été adressé à la Communauté de communes de Bièvre Est, avec copie à la mairie de Châbons. A ce jour, nous sommes en attente d'une réponse.

Lors d'une réunion avec la CCBE, au sujet de la facturation, il ressort qu'une campagne de relève des compteurs sera programmée au mois de novembre, avec une facturation en décembre.

Les modalités de départ n'étant pas définies, une délibération, actant le fait que la commune de Châbons se retire le 1^{er} janvier 2018, sera prise au Comité syndical de septembre. Par la suite, les collectivités membres seront invitées à se prononcer dans les trois mois.

3.4. Gestion du personnel

Daniel Vitte fait part des changements de grade de plusieurs agents suite à des avancements par ancienneté et une réussite d'examen professionnel. De ce fait, certains postes doivent être créés et d'autres supprimés.

A l'unanimité, le Comité syndical supprime deux postes d'agent de maîtrise et un d'adjoint administratif. Il crée deux postes d'agent de maîtrise principal, un d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et un d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

3.5. Contrôle poteaux incendie

La campagne de contrôles des poteaux incendie a débuté au mois de juin 2017, plusieurs communes ont été concernées. D'autres ont choisi l'année 2018 pour la réalisation de ces contrôles.

Il est rappelé aux trois communes, qui ne sont pas manifestées, de se positionner dans les prochains jours.

3.6. Réhabilitation des installations d'assainissement individuel

Denis André pose le problème d'un courrier, adressé à un propriétaire, informant des aides de l'Agence de l'eau, alors que les travaux de réhabilitation avaient été réalisés.

Il s'agit d'une exception, si le Syndicat a été prévenu des travaux réalisés, l'abonné ne figure plus dans le listing des assainissements à réhabiliter en priorité.

Le prochain Comité syndical aura lieu mardi 19 septembre 2017, à 18 heures, avec présentation du Schéma directeur d'eau potable.